

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE-DE-CLIFTON**

Séance du 5 février 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 5 février 2024 à 19 h, présidée par monsieur le maire, André Perron et à laquelle assistent la conseillère Marie-Michèle Turgeon et les conseillers Marc Bégin, Pierre Blouin, Yves Bond et Denys Gosselin.

La directrice générale et greffière-trésorière, Sarah Lévesque, est présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président d'assemblée constate le quorum et ouvre la session à **19 h**.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2024-02-01

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec les modifications suivantes apportées par le conseiller M. Marc Bégin :

Ajout des points :

- 11.1 Nomination membre du CA de l'OBNL *Les habitations du Haut-Saint-François*.
- 11.2 Annulation résolution 2024-01-17 - Fondue fromage relève agricole

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE JANVIER 2024

2024-02-02

Il est proposé par **Denys Gosselin**

ET RÉSOLU que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 janvier 2024 et de la séance extraordinaire du 29 janvier 2024, ayant été distribués à l'avance, soient considérés comme lus et adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a pas de questions des citoyens.

5. DEMANDES DES CITOYENS

5.1 Invitation journée Natalie Champigny - 2 mars 2024

2024-02-03

CONSIDÉRANT QUE la mission de la Journée Natalie Champigny est d'aider les jeunes élèves par la nutrition le matin et de remettre du matériel scolaire, des vêtements ou de permettre des activités à des élèves de la région du Haut-Saint-François;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal ne peut être présent lors de la journée du 2 mars;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite tout de même contribuer financièrement à la mission de la Journée Natalie Champigny;

Il est proposé par **Marc Bégin**

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal contribue financièrement à la Journée Natalie Champigny pour un montant de 50 \$;

ET d'autoriser la directrice générale, Mme Sarah Lévesque, à en faire la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5.2 Journées de la persévérance scolaire du 12 au 16 février 2024

2024-02-04

CONSIDÉRANT QUE les décideurs et les **élu(e)s de l'Estrie** ont placé, depuis **19 ans**, la lutte au décrochage scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

CONSIDÉRANT QUE les **élu(e)s de l'Estrie**, via la Table des MRC de l'Estrie, ont placé, parmi les priorités régionales, de contribuer au soutien et au développement des Estriennes et des Estriens, en favorisant le développement de leurs compétences, leur employabilité et leur autonomie économique par la formation, la persévérance scolaire et l'acquisition continue de connaissances qui augmentent l'égalité des chances;

CONSIDÉRANT QUE les **élu(e)s de l'Estrie**, via la Table des MRC de l'Estrie, ont placé, dans le cadre d'un exercice de planification régionale réalisé en 2022, parmi leurs priorités, l'attraction, la rétention, l'emploi et la formation, ainsi que le développement social;

CONSIDÉRANT QUE les différents éléments du contexte actuel ont des impacts sur les apprentissages, la motivation, l'engagement, la santé et le bien-être des élèves et des étudiants, fragilisant ainsi leur persévérance scolaire et leur réussite éducative;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de **l'Estrie**, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement; ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes de **l'Estrie** sont de plus en plus nombreux à persévérer, mais qu'environ **16,2 %** de ces jeunes décrochent annuellement avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (taux annuel 2019-2020);

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT QUE **R3USSIR** organise, du 12 au 16 février 2024, la 15^e édition des Journées de la persévérance scolaire en Estrie, sous le thème « Pour leur futur, persévérer se conjugue toujours au présent! ». Cette édition 2024 sera l'occasion de rappeler que chaque adulte peut jouer un rôle fondamental pour motiver les jeunes et favoriser leur persévérance scolaire;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec, et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

IL EST PROPOSÉ PAR **Marie-Michèle Turgeon**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil de la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton proclame les 12, 13, 14, 15 et 16 février 2024 comme étant les Journées de la persévérance

scolaire dans la municipalité, et s'engage à :

- Appuyer R3USSIR et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage scolaire, afin de faire de l'Estrie une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés.
- Encourager et féliciter publiquement les jeunes citoyens de la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton pour leur persévérance scolaire.
- Porter fièrement le ruban vert et blanc de la persévérance scolaire pour démontrer leur appui.
- Participer au Jeudi PerséVERT le 15 février 2024, en portant des vêtements ou un accessoire de couleur vert pour démontrer son engagement envers la persévérance scolaire.
- Afficher le drapeau de la persévérance scolaire lorsque possible.
- Faire parvenir une copie de cette résolution à R3USSIR, à info@reussirestrie.ca.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6. RAPPORT DU MAIRE

6.1 Représentations politiques et présences aux comités

Le maire et les membres du conseil déposent leurs rapports d'activités du dernier mois.

6.2 Correspondance gouvernementale

La directrice générale propose au conseil municipal de modifier le point *Correspondance MAMH* par *Correspondance gouvernementale* pour que ce soit plus inclusif. La directrice générale informe le conseil municipal des correspondances reçues au cours du dernier mois, dont celle de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) concernant les changements du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour 2025-2028.

6.3 Correspondance MRC HSF

La directrice générale informe le conseil municipal qu'aucune correspondance n'a été reçue de la part de la MRC du Haut-Saint-François au cours du dernier mois.

7. RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

La directrice générale, Sarah Lévesque, dépose son rapport des activités de fonctionnement du dernier mois et apporte quelques précisions sur des subventions à venir prochainement. M. Yves Bond pose quelques questions à la directrice générale.

7.1 ADMINISTRATION

7.1.1 MI consultant - plateforme d'optimisation des procédures

Par manque d'informations, le conseil municipal prend la décision de reporter ce point à une séance ultérieure.

7.2 SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.2.1 Rapport du directeur incendie

Le conseil municipal prend connaissance du rapport incendie du 26 décembre 2023 au 30 janvier 2024 déposé par M. Daniel Fortier.

7.3 VOIRIE

7.3.1 Rapport du représentant de la voirie

Le maire fait le suivi des dossiers de la voirie.

7.3.2 Soumission achat d'une camionnette

2024-02-05

CONSIDÉRANT QUE la camionnette actuelle du service de voirie nécessite des travaux de mise au point majeurs, sans quoi cette dernière ne peut être utilisée par les employés de la voirie;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues en lien avec les travaux de mise au point totalisent un montant de 12 500 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE le service de voirie a besoin d'une camionnette fonctionnelle pour assurer le bon déroulement des opérations journalières;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des cinq soumissions reçues pour l'acquisition d'une nouvelle camionnette;

CONSIDÉRANT QU'IL est plus judicieux à long terme de procéder à l'acquisition d'une nouvelle camionnette à la place d'effectuer les travaux de mise au point sur la camionnette actuelle;

Il est proposé par **Yves Bond**

ET RÉSOLU par le conseil municipal de procéder à l'acquisition d'une camionnette Chevrolet 2024, modèle K1500 Silverado Crew Cab Custom STD/ Box au garage Cartier Chevrolet Buick, situé au 1475 Boulevard Pie XI Sud à Québec au montant de 54 900 \$ plus les taxes applicables;

ET de mandater le directeur de la voirie et le maire à se déplacer pour aller récupérer ladite camionnette, qui sera équipée de toutes les pièces et accessoires nécessaires pour qu'elle soit fonctionnelle dès son acquisition pour un montant total de 63 147.15\$ incluant les taxes et les accessoires;

ET de financer l'achat de la camionnette sur cinq années avec le fonds de roulement de la municipalité;

ET d'autoriser le maire et/ou la directrice générale à signer tous les documents nécessaires à la transaction;

ET d'autoriser la directrice générale, Sarah Lévesque, à faire préparer une traite bancaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.3.3 Entretien du réseau local - adoption des dépenses 2023

2024-02-06

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est dans l'obligation d'adopter les dépenses en lien avec l'entretien du réseau local afin de recevoir la subvention gouvernementale rattachée à ce programme de subvention;

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU de déposer le rapport des dépenses de l'entretien de la voirie locale (EVL) pour l'année 2023 représentant un montant total de dépenses admissibles de 874 183.45\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.3.4 Formation directeur des travaux publics

Ce point est reporté à une séance ultérieure du conseil municipal.

7.4 ENVIRONNEMENT

Aucun point en environnement.

7.5 LOISIRS

7.5.1 Plaisirs d'hiver 24 février 2024

Aucun point en loisirs.

8. RÉGLEMENTS

Aucun règlement à adopter.

9. ADOPTION, RATIFICATION ET PAIEMENT DES COMPTES

2024-02-07

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et aux autorisations de paiement des comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances antérieures;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes payés et à payer faite conformément aux engagements de crédits pris par le conseil;

Il est proposé par **Yves Bond**

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer totalisant 116 759.26 \$ en référence aux chèques nos 2024 00021 à 2024 00058 et d'autoriser la secrétaire-trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit. Les dépenses autorisées en vertu du règlement 2022-159 totalisent 21 418.65 \$. Les salaires versés et les retenues à la source pour le mois précédent totalisent un montant de 45 831.18 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10. CORRESPONDANCE DU MOIS DE JANVIER 2024

2024-02-08

Il est proposé par **Denys Gosselin**

ET RÉSOLU de classer la correspondance selon le calendrier de conservation des archives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11. DIVERS

2024-02-09

11.1 Nomination membre du CA de l'OBNL *Les habitations du Haut-Saint-François*

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal considère important l'accessibilité à des logements abordables pour tous les citoyens;

Il est proposé par **Marie-Michèle Turgeon**

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal nomme M. Denys Gosselin comme représentant de la municipalité pour siéger au sein du CA de l'OBNL *Les habitations du Haut-Saint-François*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-02-10

11.2 Annulation résolution 2024-01-17- Fondue fromage relève agricole

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été informé qu'il ne restait plus de billets disponibles pour le souper organisé par le Syndicat de la relève agricole de l'Estrie;

Il est proposé par **Yves Bond**

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal abroge la résolution 2024-01-17- *Fondue fromage relève agricole* qui autorisait l'achat de deux billets pour l'inscription de deux membres du conseil municipal au montant de 100 \$ par personne pour le souper;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS TRAITÉS

Aucune question des citoyens.

13. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2024-02-11

Il est proposé par **Yves Bond**

de clore la présente session à **19 h 46**, l'ordre du jour étant épuisé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, André Perron, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.

André Perron, maire

Sarah Lévesque, directrice générale et greffière-trésorière